



F.F.F. – L. A. F.
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL
Mail : lsoulard@foot85.fff.fr

Football Loisirs (Coupe de Vendée loisirs)

- 1) Les clubs s'arrangent entre eux pour jouer le vendredi soir ou le dimanche matin (en tenant compte du club qui reçoit) **et en respectant impérativement les dates prévues (...sauf intempéries...).**
En cas d'impossibilité du club recevant, le match devra être inversé.
- 2) **Il n'y aura pas de prolongations.**
- 3) Si match nul à la fin du temps réglementaire une séance de tirs au but est alors prévue.
- 4) **Saisir le résultat sur Internet et scanner la feuille de match sur Footclubs au plus tard le dimanche soir 20 H.**
- 5) Jouer avec **les équipes habituelles de loisir** - le nombre de joueurs n'est pas limité mais 18 joueurs est un maximum raisonnable
- 6) **Les clubs qui engagent plusieurs équipes en championnat loisirs ne peuvent engager qu'une seule équipe en Coupe de Vendée Loisirs.**
- 7) **Pour tout problème, contacter : le District 02.51.44.27.31 *1**

Un arbitre officiel sera désigné pour diriger chacune des rencontres, pour les demi-finales et 3 pour la finale, les frais de ceux-ci seront à la charge des équipes en présence.

TOUS LES JOUEURS INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH DOIVENT ETRE LICENCIES.

LA FEUILLE DE MATCH DOIT ETRE REMPLIE ET LES LICENCES CONTROLEES AVANT LE MATCH POUR EMPECHER TOUS PROBLEMES !!!.

Qualification des joueurs à partir des quarts de Finale de la coupe de Vendée Loisirs :

A partir des quarts de finale de la coupe loisir, seulement trois joueurs maximum, n'ayant pas participé à deux des trois dernières rencontres loisirs avant les quarts de finale, pourront jouer et ce, jusqu'à la finale y compris, sauf blessé ou nouveau joueur.

Un contrôle des feuilles de matchs pourra être effectué à tout moment.

Tout litige sera traité par la Cellule du Football Loisir.